

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Rejeté

AMENDEMENT

N° 56

présenté par

M. Aubert, M. Jacob, M. Accoyer, M. Abad, M. de Ganay, M. Fromion, M. Fasquelle,
M. Guy Geoffroy, M. Gorges, M. Guillet, M. Heinrich, M. Herth, M. Hetzel, M. Huet,
M. Kossowski, M. Leboeuf, M. Mariton, M. Martin-Lalande, Mme Pons, Mme Rohfritsch,
M. Saddier, M. Sordi, M. Straumann, M. Tardy et M. Tetart

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Dans l'intitulé du titre I^{er} substituer au mot :

« transition »,

le mot :

« stratégie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est très important et a pour objet de modifier le titre I^{er} de la loi.

En effet, les termes de « transition énergétique » sont téléologiques, puisqu'ils impliquent qu'il faille absolument charger d'énergie, c'est-à-dire abandonner le nucléaire. Or, cette position dogmatique n'est en soi pas une stratégie.